



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 15

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *ministre* ASHTON propose la première lecture du projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (J. Gosselin, G. Allard, R. Comeault et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (D. Maxwell, S. Maxwell, S. Luchuck et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et met tous les députés en garde quant à l'utilisation des mots « suck and blow ».

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SANTOS et DYCK, M^{me} IRVIN-ROSS, M. EICHLER ainsi que M^{me} BRICK font des déclarations de député.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 11 — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*.

Il s'élève un débat.

MM. les *ministres* CHOMIAK et STRUTHERS (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* BJORNSON exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30. Il conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DERKACH.

Vendredi 18 novembre 2005

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicketts